



Auch, le 02 juin 2014
N/Réf : BL/MCE 14-06-153

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
78, rue de Varenne
75349 – PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons porter à votre attention une discrimination réalisée à l'encontre des agriculteurs.

En effet, lorsqu'un agriculteur fait part de son désir de s'installer, il doit remplir un très long questionnaire pour obtenir l'autorisation d'exploiter et/ou l'autorisation d'acheter. Ce questionnaire commence par une investigation très personnelle sur le candidat, comprenant des données totalement inappropriées à l'entreprise agricole actuelle. Des données sur le conjoint, les enfants, la situation maritale, voire-même sur les parents et les beaux-parents s'ils sont agriculteurs sont demandées.

S'il est admissible et normal que les commissions ad-hoc vérifient les compétences du candidat et la fiabilité de son projet, il nous paraît par contre inacceptable que soient posées des questions personnelles. Cela l'est d'autant plus que ces questions n'ont absolument rien à voir avec le métier et le professionnalisme du candidat. D'ailleurs, ces mêmes questions ne sont posées pour aucune autre profession, et encore moins pour l'embauche d'un salarié.

Utiliser de telles données pour accepter ou non un dossier relève du domaine de la discrimination. Nous vous demandons donc de faire cesser ces pratiques et de faire modifier les questionnaires afin que seules des questions professionnelles y apparaissent.

Certains de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Bernard Lannes

Président National

Coordination Rurale

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9
Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31 – E-mail : crun@coordinationrurale.fr
Site : www.coordinationrurale.fr

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes
